

RAPPORT DE L'ATELIER DE STREETNET INTERNATIONAL SUR LES RELATIONS D'EMPLOI PARMIS LES COMMERCANTS INFORMELS

Tenu à Durban, Afrique du Sud
du 17 au 20 Mai 2009

Buts:

1. Renouveler l'engagement des affiliés de StreetNet de renforcer et mettre en application la Politique Organisationnelle sur la Classe et le Genre, issue de la Résolution de StreetNet.
2. Approfondir notre compréhension sur les différences de "classe" qui existent (même si imperceptible) aux lieux de travail dans l'économie informelle, sur les rues et dans les marchés.
3. Parvenir à mettre en place une voie à suivre pour faire que les programmes et activités de StreetNet demeurent beaucoup plus destinés à donner plus de poids aux plus pauvres vendeurs de rue, vendeurs informels de marché et colporteurs (dont la majorité sont des femmes) au lieu de servir les intérêts des entrepreneurs qui appartiennent à une classe plutôt supérieure et prêts à devenir des opérateurs d'affaires.
4. Mettre en place des normes de travail appropriées pour maintenir des relations d'emploi justes et équitables entre les commerçants informels au sein des affiliés de StreetNet, et l'élimination de l'exploitation à grande échelle qui caractérise souvent ce secteur.
5. Développer une analyse de "classes" pour les travailleurs dans l'économie informelle (y compris les travailleurs autonomes) basée sur la nature de l'indépendance économique dont ils jouissent dans leur travail, comme fondation des programmes de StreetNet pour la promotion des pauvres vendeurs de rue, vendeurs informels de marché et colporteurs, y compris la promotion significative des femmes qui travaillent dans ce secteur.

Facilitatrices: Chris Bonner
Deena Bosch
Pat Horn

Journée 1

Introduction: Buts de l'atelier
Parcours du programme de l'atelier
Les participants s'introduisent

Orateurs : **Rudi Dicks, Département de recherche de NALEDI sur les travailleurs**
Sur les défis que confrontent les travailleurs aussi bien formels qu'informels

Zodwa Khumalo, SASEWA (Association des Femmes Autonomes d'Afrique du Sud)

Roothren Moodley, EMMA (Association des vendeurs de marché de Warwick sur la lutte contre la démolition du marché de Warwick au centre de Durban).

Journée 2

Activité 1 – POSITION INTERNE DE CLASSE

Les participants ont préparé des affiches sur leurs lieux de travail et ont créé une Galerie des affiches. Certains des participants sont des travailleurs autonomes travaillant pour eux-mêmes, d'autres travaillent en coopératives alors que d'autres ont des assistants qui travaillent pour eux (y compris les membres de famille). Presque la moitié de ceux qui travaillent avec des assistants ont un ou deux assistants seulement, et un nombre considérable a dit qu'ils ont plus de 5 assistants.

Les caractéristiques communes suivantes ont été identifiées :
Les salaires sont payés quotidiennement (parce qu'il est difficile de garantir leur présence régulier au travail. Les besoins sociaux des assistants (maladie, funérailles etc.) ne peuvent pas être assurés car les travailleurs autonomes sont eux-mêmes très vulnérables et leurs moyens sont limités. Des confrontations sont donc chose commune à cause du manque de reconnaissance de la contribution des assistants. Dans certains lieux de travail on trouve des enfants de moins de 10 ans qui vendent de l'eau, travaillent comme assistants ou transportent les bagages des clients (pour un pourboire).

Tous les participants ont rempli un questionnaire sur leurs lieux de travail (*voir annexe B*).

Etude de cas no. 1: STAND AU MARCHE ET PETITE BOUTIQUE DU QUARTIER

Stand au Marché de Makola à Accra:

- 2 assistants, un garçon et une femme
- La femme (18 ans) est l'assistante

Deuxième boutique du quartier et le garçon s'en occupe

Le matin, la fille reçoit 1 cedi pour petit déjeuner.

Lorsque le propriétaire du stand est présent, l'assistant peut aller transporter les bagages d'autres personnes et gagner plus d'argent. Au début, il n'y avait pas de contrat, mais après s'être affilié à Ghana TUC, ils sont maintenant obligés de payer quelque chose aux assistants (Ghana TUC a organisé des ateliers et des programmes d'éducation là-dessus).

Le propriétaire du stand supervise tout lui-même. Ils travaillent 6 jours par semaine (le marché est fermé les Dimanches), 11 heures par jour.

Parfois ils envoient les enfants faire des commissions (sans les payer).

L'assistante amène son enfant à la garderie d'enfants du marché de Makola chaque jour.

L'assistante prend note de tout ce qu'elle vend dans son carnet.

Les enfants sont en sécurité au marché, il y en a qui s'occupent d'eux.

A la maison le garçon est supervisé par les fils du propriétaire du stand quand ils reviennent du travail.

Etude de cas no 2: COOPERATIVE DES ARTISANS

La coopérative de teinture des textiles en Guinée.

Hommes, femmes et enfants travaillent là-bas.

La loi ne permet pas d'utiliser les enfants, mais ils les cachent.

On envoie les enfants puiser de l'eau et faire des commissions.

Les hommes transportent les objets pesants et s'occupent de la conception.

Les femmes sont payées conformément à leurs tâches.

Les profits sont partagés, et le reste utilisé pour acheter d'autres matières premières.

Le congé n'existe pas – ils travaillent tous les jours.

Même à la sortie de l'église le dimanche, les gens vont directement travailler.

Pas d'heures fixes de travail.

Il existe des problèmes de santé et de sécurité (toxicité des teintures) – ils utilisent des gants, masques et des lunettes protectrices.

Ils se battent pour leur protection légale – il n'existe pas de règlement du travail

Ils luttent pour leurs droits à travers la CNTG, mais les difficultés continuent surtout en ce qui concerne les problèmes de Santé et de Sécurité.

Ils enregistrent régulièrement les problèmes de maladie et de santé (essaient de garder le quota).

Etude de cas no.3. VENDEURS DE RUE SANS SECURITE SPATIALE

Travaille avec les travailleurs sur trottoirs à Katmandu:

Les travailleurs sur trottoir sont organisés depuis 6 ans, mais il existe maintenant beaucoup de rivalités intersyndicales.

55% des vendeurs de rue sont des femmes.

Il n'existe pas d'espace spécifique pour les vendeurs de rue.

Des problèmes de santé et de sécurité: pollution, accidents de circulation.

Ils sont opprimés par les *gundas* et la police, pas d'assistance de la part du nouveau gouvernement du Népal.

Le nouveau Gouvernement est en train d'essayer de rendre la ville propre et belle – en chassant les vendeurs de rue.

Ils travaillent 2 – 3 heures par jour, donc il est très difficile de gagner assez d'argent.

Etude de cas no. 4. TRAVAIL FAMILIAL

L'épouse est partenaire et supervise 3 assistants, à Kitwe:

L'épouse a aussi une autre place où elle travaille.

Elle se querelle parfois avec son mari parce qu'elle demande d'être payée pour les responsabilités additionnelles que son mari lui donne.

Elle force son mari à un compromis chaque fois qu'il voyage – il est obligé de payer une gratification supplémentaire si non elle refuse de superviser ses affaires.

Un vieil homme (tailleur) – est payé par tâche selon sa production mensuelle.

Un boutiquier (vend au marché de Chambole). Les assistants ont un salaire fixe.

Il n'existe pas de contrat signé, si non des accords verbaux (qu'il a reconnu ne pas suivre strictement en tant qu'employeur/propriétaire du stand).

Etude de cas no. 5. LA SOUS-TRAITANCE

ASSOVACO – Magasin de vente en Gros dans la région du Kivu de la R.D.C :

Certaines gens s'occupent de garder les marchandises dans le magasin – relation commerciale.

Les grossistes leur laissent les prix de leurs marchandises (peu importe la surcharge que les gardes fixent). Ils donnent aussi les marchandises à certaines femmes à crédit, qui les vendent juste devant les magasins en gros (pour la sécurité de leurs biens) et elles payent avec intérêt.

L'une des façons d'enregistrer des profits pour les acheteurs, est de mesurer le poids supplémentaire et de vendre sur les rues. En réalité, ils "emploient" les vendeurs qui achètent en gros dans leurs magasins, sans les payer – ils leur donnent accès aux marchandises pour qu'ils gagnent à partir des petites majorations.

Etude de cas no. 6. TRAVAIL DES MINEURS

Une pensionnée du secteur formel au Niger :

Achète et revends les marchandises aux bureaux gouvernementaux.

Utilise le travail des enfants membres de sa famille qui sont payés selon leurs recettes.

Elle essaie de sécuriser la protection sociale du gouvernement (pour payer les membres de famille qui travaillent pour elle).

Le Gouvernement donne des fonds à l'UGSEIN en tant que Centrale Syndicale Nationale.

RECAPITULATION

Des lieux de travail, produits et services différents.

La plupart des participants ne travaillent pas pour d'autres personnes – ils sont soit autonomes, ou membres d'une coopérative, ou alors ils emploient des assistants.

La plupart ont des gens qui travaillent pour eux – il y en a qui en ont plus d'une ou deux personnes.

Les différents rôles aux lieux de travail: vendent, engagés pour de courtes périodes lorsqu'il y a du travail à faire, ils sont libres à travailler ailleurs dans le marché, il y a des travailleurs de construction qui sont aussi des vendeurs.

Payement : Il y a très peu de cas de salaire fixe, les paiements se font en nature (nourriture), paiements partagés selon le travail effectué, paiements irréguliers, limités par les ressources du propriétaire qui sont elles-mêmes limitées.

En général, les contrats sont des arrangements verbaux.

Le rôle de supervision et de gestion – souvent assuré par les membres de famille (volontairement ou non).

Très longues heures de travail – sauf au Népal où on leur impose une situation de ne travailler que pendant quelques heures.

Journées chômées, seulement si les marchés sont fermés.

POINTS soulevés:

La Résolution de StreetNet sur le Travail des Mineurs doit être respectée (*voir annexe C*).

Les employés/assistants appartiennent-ils aux mêmes organisations avec leurs employeurs ?

Activité no. 2 – POSITION EXTERNE DE CLASSE

Acteurs économiques	Ce qu'ils fournissent	Base de la dépendance	D'autres problèmes spécifiques aux femmes
Fournisseurs (Grossistes et détaillants)	Marchandise & matières premières	Des conditions de crédit défavorables aux vendeurs pauvres	Abus causé par le bas statut social des femmes et manque de

			garantie
Manufacturiers & producteurs	Produit et & fournit les produits	Comportement monopolistique de la chaîne d'approvisionnement	Les femmes sont plus fiables mais aussi plus vulnérables
Grossistes	Achètent les biens aux fabricants	Ils ont accès aux biens à partir des fabricants.	Rôles multiples à la maison font que les femmes ont très peu de temps.
Intermédiaires	Biens en provenance des grossistes, divers produits et services	Accès aux grossistes & aux monopoles commerciaux	L'insuffisance du temps & d'argent force les femmes à utiliser des intermédiaires. Plusieurs violations des droits de la femme
Les créiteurs, banques et autres institutions financières	Donnent des crédits et assurent la sécurité financière. Accès aux fonds et conseil en finances.	Accès aux structures de crédit. Moyens limités & pauvreté parmi les vendeurs.	Manque de sécurité. Ignorance des droits.
Govt. provincial & national	Lois, politiques, santé & sécurité.	Régi par la législation – bonne ou mauvaise	Nécessité d'une mesure de discrimination positive.
Les autorités locales, y compris la police de circulation routière.	Infrastructure & services y compris la sécurité. Autorisation d'utiliser l'espace public. Revenus des taxes, les lois municipales régulatrices & leur exécution.	Harcèlement policière. Utilisation des tactiques de diviser pour régner pour mieux harceler.	Lois discriminatoires ont harcelé même les vendeurs les moins vulnérables.

Transporteurs	Services de transport, Livraison des biens	Nécessité d'avoir accès aux biens, les livrer aux clients.	Les rôles multiples à la maison font que les femmes n'ont pas contrôle sur le transport.
Autres acteurs économiques			
Employés	Service Travail		Les membres de famille qui travaillent sans être payés.
Syndicats	Conscientisation et & conseil technique. Education, lobbying & plaidoyer		Encourager les femmes à connaître leurs droits.
Entrepreneur	Emplois, services, salaires ?? Relation d'emploi		Abus, harcèlement, statut social
Clients	Revenus, transactions commerciales, marché pour les biens et services.		Grand nombre, plus d'honnêteté et de transparence.

Les vendeurs de rue sont des travailleurs car ils maintiennent une relation avec les municipalités alors que les hommes/femmes d'affaires ont la capacité d'être plus indépendants.

La différence avec les entrepreneurs: c'est facile d'organiser les travailleurs autonomes même s'ils sont dispersés, parce qu'ils sont vulnérables.

La différence entre les travailleurs et les entrepreneurs – les travailleurs sont syndiqués pour défendre leurs droits collectifs.

GRUPE DES ORGANISATEURS

Les défis de Classe:

Les vendeurs de rue n'ont pas le temps de participer aux réunions

La gestion du temps est toujours leur plus grand problème.

Ils manquent la confiance de soi pour s'exprimer en groupes.

Parfois ils ne comprennent pas les directives, parce que sans formation formelle.

L'infrastructure de communication des travailleurs autonomes est compliquée.

Il n'y a pas assez de leadership féminin (même si les femmes constituent la majorité).

Manque d'unité entre les travailleurs.

Des leaders sont egocentriques et antidémocratiques

Pas habitués à une lutte continue des travailleurs comme c'est le cas dans le secteur traditionnel/formel organisé.

Manque d'accords ou conventions internationales pour les travailleurs autonomes.

Opportunités :

Il existe des accords et conventions internationales surtout la Résolution sur le Travail décent et l'économie informelle (OIT 2002).

L'existence de StreetNet International est un avantage.

Les syndicats formels commencent maintenant à organiser les travailleurs informels.

Organiser est devenu une nécessité – on peut développer l'unité en temps de lutte pour sécuriser les négociations collectives. Il y a plusieurs leaders naturels dans ce secteur.

Journée 3.

SOMMAIRE DES CONCLUSIONS DE LA JOURNEE PRECEDENTE

Nous avons appris des problèmes qui affrontent les femmes dans l'économie informelle.

Nous avons aussi appris comment défendre les droits des travailleurs dans l'économie informelle dans différentes régions.

Nous avons aussi appris que nous sommes tous importants – l'un complète le travail de l'autre (les transporteurs, entrepôts, fournisseurs, consommateurs).

Tous les travailleurs le font pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Le comportement monopolistique des fournisseurs rend les vendeurs totalement dépendants d'eux.

Nous avons appris qu'il faut utiliser cette opportunité pour s'organiser en tant que travailleurs.

Nous avons noté l'importance des banques en tant qu'acteurs économiques, gardiens de finances (capital pour les affaires).

Les femmes sont honnêtes dans les affaires, souvent elles utilisent leurs recettes pour les besoins familiaux/communautaires.

Le harcèlement est le même dans tous les pays – c'est universel.

Les travailleurs dans l'économie informelle devraient partager leurs stratégies pour renforcer la lutte.

Nous avons appris des dynamiques du travail familial.

Nous avons appris que nous ne sommes pas des entrepreneurs, nous sommes des travailleurs, c'est ça notre position de classe.

Nous avons appris l'importance de ne pas exploiter le travail des mineurs dans nos lieux de travail (parce que nous n'utilisons pas nos propres enfants travailler pour nous), nous devons respecter les conventions de l'OIT.

Les femmes ne progressent pas dans leurs affaires à cause de la pauvreté de l'économie informelle. StreetNet a une résolution claire sur le travail des mineurs qui doit être respectée.

Le film “*El Bano del Papa*” a montré comment la pauvreté se maintient-elle – l’incapacité des familles pauvres de sortir de la pauvreté malgré de fortes attentes lors de grands événements, elles finissent par être même plus pauvres qu’avant.

Activité 3 – DEVELOPPER NOTRE POSITION DE CLASSE

1. Il Existe assez de normes de travail pour les travailleurs informels. Au Ghana & Zimbabwe, les travailleurs informels sont couverts par la protection sociale et légale. Il n’existe pas de lois pour les travailleurs informels au Kenya, mais la loi sur la protection des micro & petites entreprises est en voie d’être passée par le parlement. En Inde, il y a une législation sur l’enregistrement des porteurs, la Loi sur l’Emploi National Garantie, et la Politique Nationale sur la vente de rue. Dans certains Etats, il y a un plan réglementant les travailleurs domestiques. Il y a aussi une Politique Nationale d’assurance maladie pour les travailleurs dans l’économie informelle. Au Mozambique, les travailleurs dans l’économie informelle peuvent se faire enregistrer conformément à la Loi – ils remplissent un formulaire et se font enregistrer, et les taxes sont payées selon la taille de ses activités commerciales.

Les normes du travail qui existent concernent le droit de s’organiser, le droit d’appartenir à une association ou un syndicat de son choix, dans certains pays il existe même le droit au dialogue social (Commission bipartite dans un pays), le droit de représentation (p.ex. Argentine), le droit à la santé et à la sécurité (p.ex. en Zambie pendant la construction des marchés – toilettes, électricité, abris, eau), la protection sociale (au Pérou – le fond municipal à Lima pour aider les travailleurs de l’économie informelle concernant leur santé et la capacitation de leurs affaires, pension et assistance médicale en Argentine).

2. La participation dans la prise de décision est une revendication clé. Mais quelles sont les normes du travail que nous allons recommander lorsque nous participons ?
 - Le salaire minimum devrait couvrir les travailleurs informels. Les heures de travail doivent être comprises entre 8 – 12 heures, à négocier avec les employés. Une autre proposition : 9 heures par jour avec une heure de repos de midi (soit 10 heures au total). Il doit y avoir une norme de base.
 - A partir de la structure tripartite, entreprendre des négociations collectives avec le gouvernement et les autorités, formuler les normes du travail, légiférer, superviser et exécuter les résolutions du forum tripartite.
 - Enregistrement de tous les travailleurs informels.

- Congés : jours fériés, weekends, congés de maternité, congés pour raison d'études – quelles sont les arrangements à faire lorsque les gens travaillent les jours de congé.
 - Sécurité et protection sociales : pension, assurance, gratuité, etc.
 - Santé et sécurité : habits de protection, structures médicales, bonnes conditions sanitaires (p.ex. eau et toilettes).
 - Reconnaissance de droits de travailler sur des lieux publics
3. Défis: Manque d'organisation dans l'économie informelle. Manque de moyens. Nécessité d'organiser des réseaux – chaînes organisationnelles et d'approvisionnement. Manque d'éducation en comptabilité, nécessité de sensibilisation. Manque de communication d'un pays à un autre. Manque de solidarité. Les femmes sont discriminées sur certaines choses. Négociation avec les assistants concernant les heures de travail. Manque d'une forte organisation capable d'articuler les problèmes au gouvernement. Défi d'organisation, instabilité, mobilité constante, insécurité. Manque de protection sociale, protection personnelle, protection des biens et des personnes. Difficultés d'avoir accès aux finances. Défis liés au genre et analphabétisme, connaissance des droits. Une formation de base est nécessaire. Sensibilisation sur notre situation et difficultés, identification des différents problèmes qui nous concernent. Besoin d'unité pour résoudre ces problèmes. Avoir un esprit de lutte pour une "cause noble". Manque de muscle financier – les travailleurs informels qui ont deux ou quatre employés ne peuvent pas facilement répondre à leurs obligations. Manque d'une bonne connaissance de base en droit veut dire que les lois ne sont pas appliquées. La fragmentation de l'organisation – plusieurs organisations qui ne peuvent pas fusionner ou former des alliances. Très dispersées, ce qui rend difficile la discussion des problèmes. Nous ne pouvons pas facilement nous représenter là où les travailleurs ne sont pas des organisateurs. Facile à appliquer le principe de diviser pour régner à cause de la pauvreté – proie à la pratique de diviser pour régner. Les femmes travaillent doublement, elles ont moins de temps. Pas d'esprit de lutte – chaque fois nous demandons de lutter, les gens pensent directement à leurs lieux de travail et demandent de l'argent à ceux qui dirigent la campagne.

PAUSE pour participer à un rassemblement populaire sur la Galerie commerciale de Warwick.

Tous les participants ont été transférés à un rassemblement populaire organisé conjointement par StreetNet International et DDP (Programme de Développement et de Démocratie) sur les plans de la municipalité de Durban de détruire les marchés de Warwick au centre de Durban pour permettre la construction d'une galerie commerciale moderne par des promoteurs immobiliers à temps pour la coupe du monde de FIFA 2010.

Activité 4. – EVALUATION

1. Nous avons appris que nous et nos assistants sommes tous des travailleurs informels. Nous avons appris des acteurs économiques principaux. Nous avons appris les différents types de lieux de travail, ce qui nous a permis de mieux comprendre les différentes classes. Un bon échange d'expériences. Nous avons réussi à comprendre la base de la dépendance. Nous avons été sensibilisés sur les normes du travail. Nous identifier nous-mêmes comme travailleurs et non comme entrepreneurs – même si nous nous aidons l'un et l'autre.
2. Très motivés. Nous avons appris de nouvelles choses que nous pouvons partager avec les autres. Maintenant nous pouvons motiver les autres organisations qui ne sont pas encore impliquées dans nos secteurs de travail. Plein d'énergie, sûrs et motivés.
3. Conception, facilitation et matériaux excellents. Un peu trop serré – nous avons besoin d'un peu plus de repos (vieilles personnes). Le logement était trop bruyant. Monotonie alimentaire. Les ascenseurs toujours pleins. Le conditionnement d'air problématique. Trop de bruits lors des interprétations, nécessité d'un écouteur. Bon sujet et bonne méthodologies. Place très confortable. Temps trop court. Congratulations pour l'utilisation de bonnes facilitatrices – toutes étant des femmes. Le rassemblement populaire était une bonne opportunité pour voir comment les Sud Africains luttent pour leurs droits et en faire partie. Peut être amélioré – la facilitation était bonne, les matériaux suffisants, bonne interprétation, bonne et riche galerie d'affiches – logement OK et suffisamment à manger – bonne représentation des femmes (voulons voir deux hommes seulement la fois prochaine) – bonne approche participative, mais nécessite suffisamment du temps pour consolider. L'atelier conçu de manière à permettre une bonne interaction et partage d'expérience parmi les participants, quelle que soit la langue. La facilitation n'était ni bonne ni mauvaise. Atelier technique – choses normalement faites par les chercheurs – congratulations. Fatigant et ennuyeux. Programme très condensé – pas moyen de manœuvrer ou se reposer. Pas le temps de visiter le bureau de StreetNet. Pas de temps de discuter le déroulement du rassemblement populaire ou de visiter le marché de Warwick.
4. Les participants ont besoin d'autres matériaux sur les normes du travail par exemple ; Ils devraient les recevoir avant. Les participants n'ont pas été notifiés d'amener d'autres matériaux. Les matériaux que les participants ont amenés étaient très éducatifs.
5. Les participants ont beaucoup appris d'autres affiliés – les lois du travail, la protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle, ils ont

appris que les problèmes des vendeurs de rue à travers le monde sont similaires (Réunion de Warwick). Ils ne s'attendaient pas au film "*El Bano del Papa*". Ils ne s'attendaient pas d'apprendre sur les normes du travail, les acteurs économiques, et le rassemblement populaire – ils ont appris comment les Sud-Africains luttent contre l'oppression. Meilleure compréhension sur les dynamiques de classe dans notre secteur du travail. Ont été impressionnés par la détermination des vendeurs Sud-Africains. Nous préférons mourir pour nos droits que vivre sans droits. Automatiquement nous avons appris de nouvelles choses auxquelles nous ne nous attendions pas – rien spécifiquement.

*Compilé par Pat Horn
Coordinatrice Internationale
StreetNet international*

ANNEXE A

RESOLUTION POLITIQUE DE STREETNET

Politique Organisationnelle sur le Genre et la Classe

Ce Congrès International, voyant que:

1. La vente de rue s'accroît à travers le monde comme conséquence directe de perte et manque d'emploi dans l'économie formelle, et que cette tendance est irréversible;
2. Les vendeurs de rue, vendeurs de marché et ambulants représentent maintenant un tiers de la main-d'oeuvre informelle urbaine au monde;
3. La majorité des vendeurs de rue dans la plupart des pays, surtout les plus pauvres, sont des femmes;
4. Les vendeurs demandent le droit de vendre sans harcèlement, sur des sites de vente fréquentés par les clients, le droit à l'entreposage, à la garderie d'enfants et aux infrastructures de base comme l'eau, l'abri et les toilettes;
5. Les vendeurs, à l'instar d'autres travailleurs informels urbains, sont préoccupés par les services sociaux (services de santé, d'éducation et de garderie d'enfants), l'ordre public (protection et possibilité de travailler continuellement sans perturbation) et la mise en place d'un cadre de négociation et mécanisme local d'appel;
6. Il faut qu'il y ait des organisations représentatives et sociétaires fortes des vendeurs de rue, de marché et ambulants, qui vont lutter sans relâche pour ces droits et installations et les sécuriser;
7. Qu'il y a cependant des différences de classe et de genre entre les vendeurs, ce qui fait que certains soient plus économiquement secure que les autres.

Décide par la présente

1. Que StreetNet International va reprendre et continuer le travail que StreetNet Association a commencé pour bâtir une organisation forte;
2. Que StreetNet va demeurer engagée à mettre focaliser sur les besoins des vendeurs de rue, de marché et ambulants les plus pauvres, y compris et en particulier les besoins des femmes vendeuses;
3. Que StreetNet restera engagée à promouvoir les femmes vendeuses et les assister à surmonter les effets marginalisateurs de la discrimination sexuelle;
4. Que StreetNet va demeurer engagée au renforcement d'un leadership fort parmi les vendeurs les plus pauvres et les plus désavantagés, surtout les femmes;

5. Que StreetNet va continuer à travailler en alliance avec le mouvement syndical international et leurs organisations nationales affiliées, le mouvement coopératif international, les organisations d'octroi de crédit ainsi que d'autres organisations qui oeuvrent pour le renforcement de l'autopromotion collective des plus pauvres travailleurs dans l'économie formelle et informelle à travers les organisations démocratiques, responsables et contrôlées par les membres.

PROPOSEE par: KATINIG, Philippines

APPUYEE par: Informal Business Forum, Johannesburg, Afrique du Sud

ANNEXE B

QUESTIONNAIRE

1. Pouvez-vous décrire votre lieu de travail:

- Est-il fixe ou vous êtes mobile ?
- Est-il sur la rue, dans le marché ou ailleurs ?
- Quels sont les produits/services que vous vendez ?

.....

.....

.....

2. Est-ce que vous travaillez pour quelqu'un d'autres ?

3. Avez-vous des gens qui travaillent pour vous ? Combien ?

.....

4. Pouvez-vous décrire le rôle de chaque personne qui travaille à votre lieu de travail (Mentionnez le genre de chaque personne)

.....

.....

.....

5. Le paiement/revenus de chaque personne est basé sur quoi ?

.....

.....

.....

6. Quel est le contrat/arrangement pour chaque personne qui y travaille ?

.....

.....

.....

7. Qui supervise/gère ces gens qui travaillent à votre lieu de travail ?

.....
.....
.....

8. Chaque personne travaille pendant combien d'heures ?

.....
.....
.....

9. Chaque personne travaille pour combien de jours par semaine ?

.....
.....
.....

10. Y a-t-il des enfants de moins de 18 ans qui y travaillent ? Si oui:

- Quel rôle jouent-ils dans le travail ?
- Quel est leur arrangement de travail ?
- Comment sont-ils payés ?
- Quelles sont les conditions spéciales qu'ils ont en tant qu'enfants ?

.....
.....
.....
.....

11. Parmi eux, qui sont ceux qui appartiennent à votre organisation ?

.....
.....

ANNEXE C

Résolution no 5: Travail des Mineurs.

Le Premier Congrès International de StreetNet:

NOTANT

1. qu'il y a des exemples d'enfants qui travaillent comme les vendeurs de la rue, ou indépendamment ou aider les parents qui sont vendeurs de la rue, vendeurs ou colporteurs du marché informel;
2. que beaucoup de ces enfants travaillent pour accroître des revenus bas gagnés par des adultes dans leurs familles;
3. que par l'occasion le travail de ces enfants les garde en dehors d'école et les empêche du développement de leurs habilités et leurs capacités pour le meilleur de leur potentiel;

PAR LA PRESENTE SE RESOUD :

1. que StreetNet soutient le Convention 138 et le Recommandation 146 sur l'Age Minimum de OIT (1973) et le Convention 182 et le Recommandation 190 de OIT (1999) sur Les Pires Formes de Travail des Enfants;
2. soutenir absolument les droits de tous les enfants pour aller à l'école, encourager des vendeurs informels du marché, vendeurs de la rue et les colporteurs pour s'assurer que leurs enfants complètent leur éducation de base, et promouvoir des occasions pour leur plus ample éducation;
3. soutenir sans conditions la promotion et l'exercice de droits égaux pour les enfants filles, et battre contre n'importe quelle forme de discrimination contre l'enfant fille;
4. travailler pour l'augmentation dans les revenus pour les vendeurs adultes de la rue, vendeurs informels du marché et colporteurs comme les meilleurs moyens d'éliminer le besoin pour les enfants pour travailler pour augmenter les revenus de membres adultes de la famille;
5. promouvoir l'établissement de centres de soin assuré et des écoles maternelles abordables pour des enfants préscolaires de vendeurs de la rue, des vendeurs du marché ou les colporteurs situées tout près de leurs endroits d'opération qui opèrent aux heures appropriées pour eux pour pouvoir utiliser entièrement tels centres. Où possible, tels centres de protection infantile devraient être intégralement reliés aux projets de la ville ou du marché;
6. promouvoir des approches de planification urbaine qui incorporent des infrastructures pour le soin des enfants préscolaires de vendeurs de la rue, des vendeurs informels du marché et des colporteurs.

PROPOSÉE PAR: CNTG et Eastern Cape Alliance of Street Vendors

SÉCONDÉE PAR: FEDEVAL